

1er juillet : « Travail à distance » – 3eme réunion de négociation

Le sujet principal de la réunion était de parcourir la fin du texte que l'employeur propose dans le cadre des négociations sur le travail à distance.

L'intersyndicale CGT, FO et la CFDT a effectué une [déclaration préliminaire](#) à la suite de la pétition (plus de 1160 signataires) et de l'AG du personnel (440 participants).

La déclaration est disponible sur le site CGT ACOSS sur Viva Engage (Yammer).

Aucune réaction de la direction à la suite de la lecture de cette déclaration.

Principales modifications proposées dans la partie du projet de protocole examinée ce jour :

Télétravail occasionnel :

Fongibilité des jours de télétravail occasionnel pris sur les jours de télétravail de la formule du salarié.

Les trois organisations syndicales se sont opposées à ce dispositif. Elles ont proposé une enveloppe de télétravail occasionnel à la main du salarié et non fongible, notamment pour faire face aux situations exceptionnelles (climat, transport, ...).

Equipement de télétravail :

Aucune proposition d'amélioration côté employeur n'a été faite.

Les syndicats ont proposé la mise à disposition de matériel (fauteuil, ...) par l'employeur sur demande du salarié.

Ils ont également demandé une revalorisation de la participation de l'employeur à l'achat de matériel ou de mobilier et la diminution de la durée (10 ans actuellement) entre 2 remboursements.

Durée de l'accord

Malgré la demande des trois organisations syndicales d'un accord à durée indéterminée, la direction propose 4 ans.

Calendrier

Un nouveau projet de la direction sera envoyé d'ici la fin de la semaine pour une ultime relecture le 8 juillet. A la suite, le texte définitif sera envoyé aux organisations syndicales et ouvert à d'éventuelles signatures.

S'il est signé, l'accord sur le TAD prendra effet le 5 octobre 2025.

Il est important de se mobiliser. **SIGNEZ la pétition** qui vous est proposée en attendant d'autres actions à venir.

Après la régression de nos droits en 2018, il s'agit de nouvelles attaques ... concernant, cette fois, l'accord de travail à distance.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.



Notre mail : cgt.syndicat@acoss.f

Calendrier des négociations sur le travail à distance : ~~16 juin~~, ~~24 juin~~, ~~1er juillet~~ et 8 juillet



cgt.syndicat@acoss.f

A suivre !

Le 01 juillet 2025